

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 05 du 8 février 2018

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 9

INSTRUCTION N° 1750/ARM/EMAT/PS/BORG/POD
relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

Du 8 janvier 2018

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « organisation ».*

INSTRUCTION N° 1750/ARM/EMAT/PS/BORG/POD relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

Du 8 janvier 2018

NOR A R M T 1 8 5 0 0 4 0 J

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, 3.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.

Décret n° 2015-81 du 29 janvier 2015 (JO n° 25 du 30 janvier 2015, texte n° 29 ; signalé au BOC 6/2015).

Arrêté du 12 novembre 2008 (JO n° 273 du 23 novembre 2008, texte n° 14 ; signalé au BOC 47/2008 ; BOEM 110.3.2.2, 111.2.1) modifié.

Arrêté du 27 avril 2014 (JO n° 115 du 18 mai 2014, texte n° 12 , signalé au BOC 35/2014 ; BOEM 110.3.2.1, 111.3.1.1) modifié.

Arrêté du 25 février 2015 (JO n° 49 du 27 février 2015, texte n° 28 ; signalé au BOC 12/2015 ; BOEM 110.10.1).

Arrêté du 25 février 2015 (JO n° 49 du 27 février 2015, texte n° 31 ; signalé au BOC 12/2015).

Arrêté du 11 août 2017 (BOC n° 35 du 24 août 2017, texte 5 ; BOEM 110.3.2.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 1750/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231 du 10 janvier 2013 (BOC N° 45 du 25 octobre 2013, texte 10 ; BOEM 112.2.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 111.2.1

Référence de publication : BOC n° 05 du 8 février 2018, texte 9.

La présente instruction a pour objet de préciser l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

La présente instruction est complétée par deux annexes :

- annexe I. Le schéma de l'organisation du commandement organique de l'armée de terre ;
- annexe II. La répartition des formations selon leur subordination organique.

1. DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

Les articles D.* 1221-1. et suivants du code de la défense définissent deux types de commandement dans les armées :

- le commandement opérationnel, responsable de l'emploi des forces ;
- le commandement organique, responsable de la préparation des forces.

1.1. Le commandement opérationnel.

Le commandement opérationnel s'exerce dans le cadre d'une opération militaire ; il relève du chef d'état-major des armées (CEMA).

Le commandant opérationnel est responsable de :

- l'établissement des plans d'emploi et des plans opérationnels ;
- l'exécution de ces plans et de la conduite des opérations ;
- l'attribution des missions aux échelons de commandement qui lui sont subordonnés ;
- la répartition entre ces échelons de commandement des forces et éléments de forces mis sous ses ordres.

L'état-major opérationnel - terre (EMOT) est placé sous l'autorité organique du commandant des forces terrestres et sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major opérations aéroterrestres (SCOAT) de l'état-major de l'armée de terre (EMAT). Il est l'interface opérationnelle de l'EMAT avec le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), la direction du renseignement militaire (DRM), le commandement des opérations spéciales (COS), les états-majors opérationnels des autres armées, les directions de services interarmées et les théâtres d'opérations.

L'EMOT a trois missions principales :

- planifier les différents engagements de l'armée de terre sur et hors du territoire national et anticiper les évolutions ;
- mettre sur pied, préacheminer et contribuer à la conduite du soutien ;
- assurer la veille opérationnelle et l'information du commandement.

L'EMOT est l'intégrateur des forces terrestres en cas d'engagement : il décline les ordres du CPCO et propose au SCOAT les arbitrages entre les différents commandements. Il met à disposition des armées des modules répondant au besoin opérationnel. Pour ce faire, il s'appuie sur les commandements de niveau divisionnaire de l'armée de terre pour la désignation des unités appelées à être engagées.

1.2. Le commandement organique.

Sous l'autorité du général chef d'état-major des armées, le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) exerce le commandement organique sur l'ensemble des formations de l'armée de terre. Le CEMAT le délègue lui-même à ses grands subordonnés selon un périmètre défini dans la présente instruction, tout en en conservant la responsabilité.

Le commandant organique est responsable de :

- l'organisation, l'instruction, l'entraînement et la sécurité des forces ;
- la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans tous les domaines qui concourent à la mise et au maintien en condition des forces ;
- la gestion et l'administration du personnel, ainsi que l'application de la réglementation aux conditions de vie.

Les commandants de zone terre (COMZT) exercent les attributions déléguées d'une part par le ministre et d'autre part, par le CEMAT. Pour exercer ce commandement, ils disposent de divisions spécifiques terre au sein des états-majors de zone de défense.

1.3. L'autorité fonctionnelle.

L'autorité fonctionnelle est exercée par délégation du CEMAT sur une fonction transverse pour l'ensemble de l'armée de terre. À ce titre, elle propose la politique, les directives, les processus et les normes de sa fonction, sans pour autant disposer du commandement organique sur tous les acteurs qui y contribuent. Elle organise l'ensemble des ressources allouées au domaine, est garante de l'efficacité de sa fonction et dispose de la capacité à la mesurer.

Ses détenteurs sont les membres du comité stratégique de l'armée de terre [(le major général de l'armée de terre (MGAT), le directeur des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), le commandant des forces terrestres (COM FT) et le directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (DC SIMMT)], chargés de la cohérence transverse de l'armée de terre.

2. ORGANISATION.

L'armée de terre comprend :

- l'état-major de l'armée de terre (EMAT) ;
- la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) dont les écoles de formation initiale, les lycées militaires de la défense relevant de l'armée de terre, les organismes de recrutement et le centre expert des ressources humaines et de la solde ;
- le commandement terre pour le territoire national (COM TN) ;
- le commandement des forces spéciales terre (COM FST) ;
- le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COM ALAT) ;
- le commandement des forces terrestres (COM FT) et les forces qui lui sont subordonnées ;
- la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) ;
- le commandement organique territorial s'appuyant sur les zones terre ;
- le commandement de la légion étrangère (COM LE) ;
- la section technique de l'armée de terre (STAT) ;
- le centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC).

Ces composantes sont placées sous l'autorité du général CEMAT conformément aux prescriptions du code de la défense.

En outre, des entités sont directement subordonnées au général CEMAT :

- l'inspection de l'armée de terre (IAT) ;

- le cabinet du CEMAT au sein duquel est intégré le service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (SIRPAT).

3. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 1750/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231 du 10 janvier 2013 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

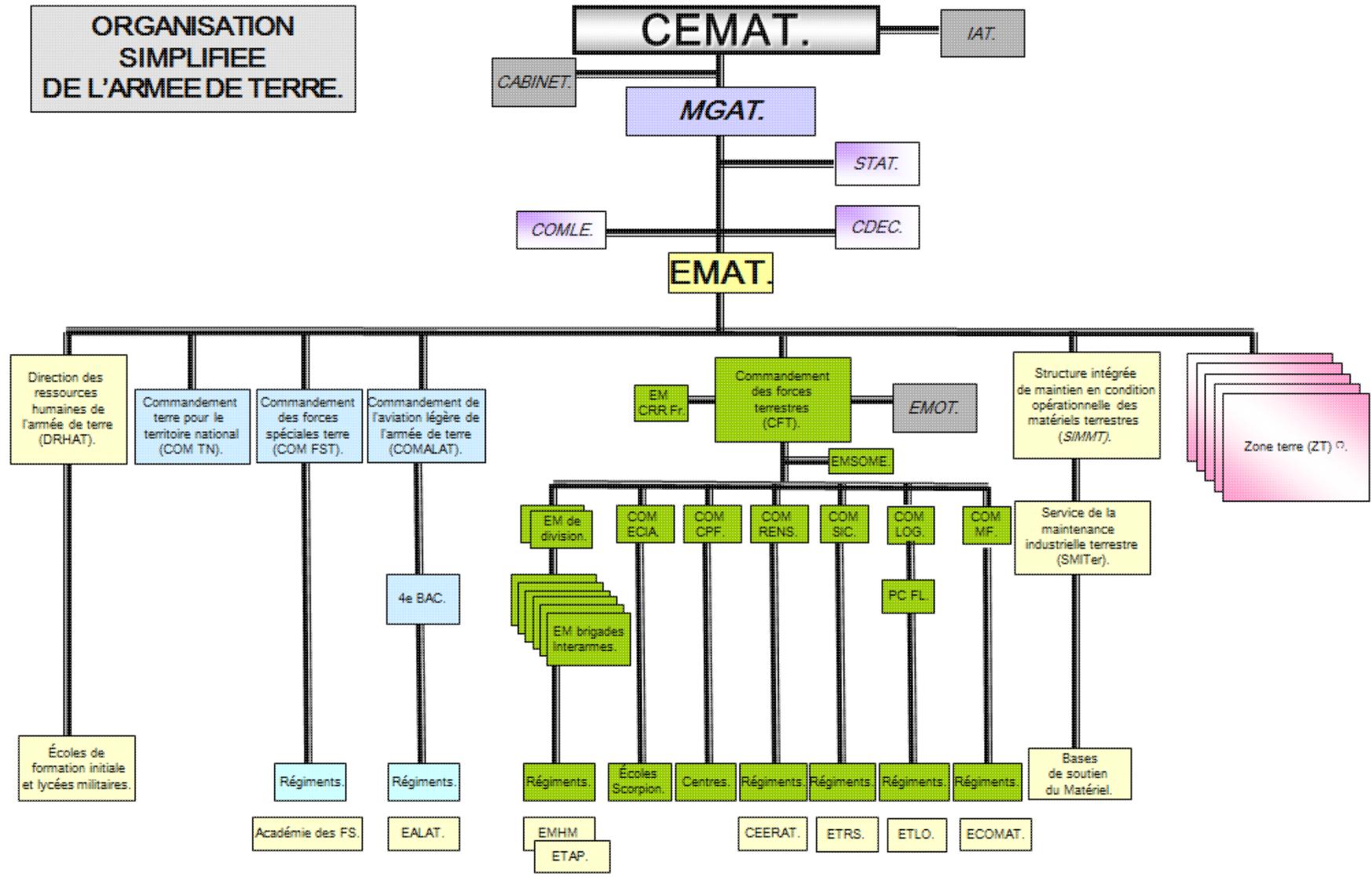
Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Jean-Pierre BOSSER.

ANNEXE I.
SCHÉMA DE L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT ORGANIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE.

ORGANISATION SIMPLIFIEE DE L'ARMEE DE TERRE.



—— Lien de subordination organique liée au cœur de métier de la formation considérée.

(*) Les COM ZT exercent leurs attributions au sein du périmètre géographique qui leur a été confié sur l'ensemble des unités y stationnant.

ANNEXE II.
RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR COMMANDEMENT ET DIRECTION.

1. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES AU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉ À PARIS.

APPELLATION.		CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.		
Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.		047Z	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.	
	Commandement des musiques de l'armée de terre.	01AB	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.	
Inspection de l'armée de terre.		03ZN	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.	
État-major de l'armée de terre.		0187	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.	
	Section technique de l'armée de terre.	018Q	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.	
		Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.	01GS	Chabeuil.	ZT SE. ZD SUD-EST.	
	Commandement de la légion étrangère.		01WJ	Aubagne.	ZT SE.	ZD SUD.
		1er régiment étranger.	019T	Aubagne.	ZT SE.	ZD SUD.
		4e régiment étranger.	019W	Castelnaudary.	ZT SE.	ZD SUD.
		Groupement de recrutement de la légion étrangère.	05K0	Fontenay-sous-Bois.	ZT IDF.	ZD IDF.
	Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.		0189	Villacoublay.	ZT IDF.	ZD IDF.
	Commandement terre pour le territoire national.		09XA	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
	Commandement des forces spéciales terre.		09XH	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	Centre de doctrine et d'enseignement du commandement.		047N	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Centre de conduite informatique de l'armée de terre.		08JT	Arcueil.	ZT IDF.	ZD IDF.	
Direction des ressources humaines de l'armée de terre.		018A	Tours.	ZT NO.	ZD OUEST.	
Commandement des forces terrestres.		00AT	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.	
Direction centrale de la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.		0603	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.	

2. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉE À TOURS.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
Écoles de Saint-Cyr Coetquidan.	01D5	Guer.	ZT NO.	ZD OUEST.
École nationale des sous-officiers d'active.	01CT	Saint-Maixent-l'École.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Lycée militaire de Saint-Cyr.	01DU	Saint-Cyr-l'École.	ZT IDF.	ZD IDF.
Lycée militaire d'Aix-en-Provence.	01DX	Aix-en-Provence.	ZT SE.	ZD SUD.
Prytanée national militaire.	01DS	La Flèche.	ZT NO.	ZD OUEST.
Lycée militaire d'Autun.	01DY	Autun.	ZT NE.	ZD EST.
Centre expert des ressources humaines et de la solde.	06YS	Nancy.	ZT NE.	ZD EST.
Groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	047Q	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	047R	Vandoeuvre-Les-Nancy.	ZT NE.	ZD EST.
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	047S	Saint-Jacques-de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	047T	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	047U	Bordeaux.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.

3. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DES FORCES SPÉCIALES TERRE STATIONNÉ À PAU.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GB	Bayonne.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
13e régiment de dragons parachutistes.	01GY	Martignas-sur-Jalle.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.	02SX	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.

4. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉ À VILLACOUBLAY.

APPELLATION.		CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
État-major de la 4e brigade d'aérocombat.		09XG	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	1er régiment d'hélicoptères de combat.	00F2	Phalsbourg.	ZT NE.	ZD EST.
	3e régiment d'hélicoptères de combat.	00F4	Etain.	ZT SE.	ZD EST.
	5e régiment d'hélicoptères de combat.	00F9	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
École de l'aviation légère de l'armée de terre - Le Luc.		01CS	Le Cannet des Maures.	ZT SE.	ZD SUD.
	École de l'aviation légère de l'armée de terre - Dax.	01CP	Dax.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	Centre de formation interarmées - NH 90.	09LC	Le Cannet des Maures.	ZT SE.	ZD SUD.
	École franco-allemande Tigre.	041Z	Le Cannet des Maures.	ZT SE.	ZD SUD.
	Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique.	047Y	Fassberg (ALL).	ZT NE.	Allemagne.
9e régiment de soutien aéromobile.		061V	Montauban.	ZT SO.	ZD SUD.
Détachement avions de l'armée de terre.		02R8	Saint-Jacques de la Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.

5. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES STATIONNÉ À LILLE.

APPELLATION.		CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
Corps de réaction rapide-France.		04W9	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
État-major de la 1re division.		09XO	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
	1er régiment d'artillerie.	00HR	Bourogne.	ZT NE.	ZD EST.
	19e régiment du génie.	00C3	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
	132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	019L	Suippes.	ZT NE.	ZD EST.

État-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.		046H	Varces Allières et Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	4e régiment de chasseurs.	00VF	Gap.	ZT SE.	ZD SUD.
	7e bataillon de chasseurs alpins.	00CU	Varces Allières et Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	13e bataillon de chasseurs alpins.	00CW	Barby.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	27e bataillon de chasseurs alpins.	00CY	Cran Gévrier.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	93e régiment d'artillerie de montagne.	00D4	Varces Allières et Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	2e régiment étranger de génie.	03ZO	Saint-Christol.	ZT SE.	ZD SUD.
	École militaire de haute montagne.	01E2	Chamonix Mont Blanc.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
État-major de la 9e brigade d'infanterie de marine.		0467	Poitiers.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	Régiment d'infanterie - chars de marine.	00G5	Poitiers.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	1er régiment d'infanterie de marine.	00F5	Angoulême.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	2e régiment d'infanterie de marine.	00FU	Champagné.	ZT NO.	ZD OUEST.
	3e régiment d'infanterie de marine.	00FW	Vannes.	ZT NO.	ZD OUEST.
	126e régiment d'infanterie.	00ZV	Brive la Gaillarde.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	11e régiment d'artillerie de marine.	00G3	Saint-Aubin du Cormier.	ZT NO.	ZD OUEST.
	6e régiment du génie.	00FY	Angers.	ZT NO.	ZD OUEST.
État-major de la 7e brigade blindée.		045V	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
	1er régiment de chasseurs.	00C9	Thierville sur Meuse.	ZT NE.	ZD EST.
	5e régiment de dragons.	09X8	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
	35e régiment d'infanterie.	00C7	Belfort.	ZT NE.	ZD EST.
	152e régiment d'infanterie.	00AZ	Colmar.	ZT NE.	ZD EST.
	1er régiment de tirailleurs.	00BW	Epinal.	ZT NE.	ZD EST.
	68e régiment d'artillerie d'Afrique.	00FQ	Béligneux.	ZT SE.	ZD SUD EST.

	3e régiment du génie.	00CB	Charleville-Mezières.	ZT NE.	ZD EST.
État-major de la brigade franco-allemande (1).		00IN	Mullheim.	ZT NE.	COM FFECSA.
	Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande.	00IM	Mullheim.	ZT NE.	COM FFECSA.
	3e régiment de hussards.	00II	Metz.	ZT NE.	ZD EST.
	1er régiment d'infanterie.	00F0	Sarrebourg.	ZT NE.	ZD EST.
État-major de la 3e division.		09XN	Marseille.	ZT SE.	ZD SUD.
	2e régiment de dragons.	01DL	Fontevraud-l'Abbaye.	ZT NO.	ZD OUEST.
	31e régiment de génie.	01AU	Castelsarrasin.	ZT SO.	ZD SUD.
	54e régiment d'artillerie.	00HP	Hyères.	ZT SE.	ZD SUD.
État-major de la 11e brigade parachutiste.		046L	Balma.	ZT SO.	ZD SUD.
	1er régiment de hussards parachutistes.	00G9	Tarbes.	ZT SO.	ZD SUD.
	1er régiment de chasseurs parachutistes.	047K	Pamiers.	ZT SO.	ZD SUD.
	3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GF	Carcassonne.	ZT SE.	ZD SUD.
	8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GJ	Castres.	ZT SO.	ZD SUD.
	2e régiment étranger de parachutistes.	00GD	Calvi.	ZT SE.	ZD SUD.
	35e régiment d'artillerie parachutiste.	00GS	Tarbes.	ZT SO.	ZD SUD.
	17e régiment du génie parachutiste.	00GQ	Montauban.	ZT SO.	ZD SUD.
	1er régiment du train parachutiste.	00GU	Cugnaux.	ZT SO.	ZD SUD.
	Centre de formation initiale des militaires du rang de la 11e brigade parachutiste - camp de Caylus.	0A89	Caylus.	ZT SO.	ZD SUD.

	École des troupes aéroportées.	01D8	Pau.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
État-major de la 6e brigade légère blindée.		046J	Nîmes.	ZT SE.	ZD SUD.
	1er régiment étranger de cavalerie.	00FD	Marseille.	ZT SE.	ZD SUD.
	1er régiment de spahis.	00FF	Valence.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	2e régiment étranger d'infanterie.	00FH	Nîmes.	ZT SE.	ZD SUD.
	13e demi-brigade de la légion étrangère.	09X6	La Cavalerie.	ZT SO.	ZD SUD.
	21e régiment d'infanterie de marine.	00FO	Fréjus.	ZT SE.	ZD SUD.
	3e régiment d'artillerie de marine.	01DK	Montferrat.	ZT SE.	ZD SUD.
	1er régiment étranger de génie.	00FM	Laudun-l'Ardoise.	ZT SE.	ZD SUD.
État-major de la 2e brigade blindée.		046B	Illkirch-Graffenstaden.	ZT NE.	ZD EST.
	501e régiment de chars de combat.	00CO	Mourmelon le Grand.	ZT NE.	ZD EST.
	12e régiment de cuirassiers.	00BJ	Olivet.	ZT NO.	ZD OUEST.
	Régiment de marche du Tchad.	00BQ	Meyenheim.	ZT NE.	ZD EST.
	16e bataillon de chasseurs.	00CI	Bitche.	ZT NE.	ZD EST.
	92e régiment d'infanterie.	00D2	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	40e régiment d'artillerie.	00BO	Suippes.	ZT NE.	ZD EST.
	13e régiment du génie.	047V	Valdahon.	ZT NE.	ZD EST.
Commandement des centres de préparation des forces.		02N1	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement - 3e régiment d'artillerie.	0199	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre d'entraînement au combat - 1er bataillon de chasseurs.	00TY	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique - 51e régiment d'infanterie.	00TW	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine - 94e régiment d'infanterie.	04T0	Sissonne.	ZT NE.	ZD NORD.

	Camp de La Courtine.	0A8A	La Courtine.	ZT SO.	ZD SO.
	Centre national d'entraînement commando - 1er régiment de Choc.	01E0	Mont-Louis.	ZT SE.	ZD SUD.
	1er régiment de chasseurs d'Afrique.	01E6	Montferrat.	ZT SE.	ZD SUD.
	17e groupe d'artillerie.	01EX	Biscarrosse.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Écoles militaires de Saumur - commandement des écoles du combat interarmes (2).		066F	Saumur.	ZT NO.	ZD OUEST.
	École du génie.	01CB	Angers.	ZT NO.	ZD OUEST.
	Écoles militaires de Draguignan.	066J	Draguignan.	ZT SE.	ZD SUD.
Commandement du renseignement.		09XK	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre du renseignement terre.	09XY	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.
	Centre interarmées des actions sur l'environnement.	08DC	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	2e régiment de hussards.	01AE	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
	44e régiment de transmissions.	0194	Mutzig.	ZT NE.	ZD EST.
	54e régiment de transmissions.	0197	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
	61e régiment d'artillerie.	040D	Chaumont.	ZT NE.	ZD EST.
	28e groupe géographique.	018S	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
	Écoles militaires de Saumur - centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de terre.	066F6P6	Saumur.	ZT NO.	ZD OUEST.
	785e compagnie de guerre électronique.	02TB	Saint-Jacques-de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.
Commandement des systèmes d'information et de communication des forces.		09XL	Cesson-Sévigné.	ZT NO.	ZD OUEST.
	28e régiment de transmissions.	00ES	Issoire.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	40e régiment de transmissions.	00E8	Thionville.	ZT NE.	ZD EST.
	41e régiment de transmissions.	06Z9	Douai.	ZT NE.	ZD NORD.
	48e régiment de transmissions.	014C	Agen.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.

	53e régiment de transmissions.	0116	Lunéville.	ZT NE.	ZD EST.
	807e compagnie de transmissions.	09UJ	Rennes.	ZT NO.	ZD OUEST.
	Ecole des transmissions.	01CE	Cesson-Sévigné.	ZT NO.	ZD OUEST.
	Centre de formation initiale des militaires du rang de Dieuze.	0885	Dieuze.	ZT NE.	ZD EST.
Commandement de la logistique des forces.		09XI	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
	Poste de commandement de force logistique.	09XZ	Montlhéry.	ZT IDF.	ZD IDF.
	121e régiment du train.	01BY	Montlhéry.	ZT IDF.	ZD IDF.
	503e régiment du train.	0407	Nîmes.	ZT SE.	ZD SUD.
	511e régiment du train.	00H7	Auxonne.	ZT NE.	ZD EST.
	515e régiment du train.	01C2	Brie.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
	516e régiment du train.	00B7	Ecrouves.	ZT NE.	ZD EST.
	Régiment médical.	046U	Béligneux.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	Régiment de soutien du combattant.	05ZR	Toulouse.	ZT SO.	ZD SUD.
	519e groupe de transit maritime.	080U	Ollioules.	ZT SE.	ZD SUD.
	Bataillon de réserve d'Ile-de-France - 24e régiment d'infanterie.	0887	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
	Centre des transports et transits de surface.	063N	Ollainville.	ZT IDF.	ZD IDF.
	Écoles militaires de Bourges - école du train et de la logistique opérationnelle.	01CF067	Bourges.	ZT NO.	ZD OUEST.
Commandement de la maintenance des forces.		09XJ	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
	2e régiment du matériel.	042J	Bruz.	ZT NO.	ZD OUEST.
	3e régiment du matériel.	042K	Muret.	ZT SO.	ZD SUD.
	4e régiment du matériel.	042L	Nîmes.	ZT SE.	ZD SUD.
	6e régiment du matériel.	042U	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
	7e régiment du matériel.	042N	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	8e régiment du matériel.	042O	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.

Écoles militaires de Bourges (3).	01CF	Bourges.	ZT NO.	ZD OUEST.
État-major spécialisé de l'outre-mer et de l'étranger.	09XM	Rueil-Malmaison.	ZT IDF.	ZD IDF.
Détachement de soutien national France (corps de réaction rapide européen).	04C8	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.

(1) Conformément à l'article 3. de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la brigade franco-allemande, la brigade franco-allemande est une grande formation bilatérale ayant vocation à être engagée pour des opérations, notamment dans le cadre de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE). La décision de son engagement est prise en commun après autorisation des autorités compétentes des deux États.

Elle apparaît dans ce tableau dans un souci de lisibilité de la subordination des unités qui lui sont rattachées.

(2) À l'exception du centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de terre (CEERAT), formation fille des écoles militaires de Saumur (EMS) - commandement des écoles du combat interarmes (COM ECIA), subordonné au commandement du renseignement.

(3) À l'exception de l'école du train et de la logistique opérationnelle subordonnée au commandement de la logistique des forces.

Les écoles militaires de Saumur (comprenant l'école de cavalerie, le centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de terre), les écoles militaires de Draguignan (comprenant l'école de l'infanterie et l'école de l'artillerie) et les écoles militaires de Bourges (comprenant l'école du matériel et l'école du train et de la logistique opérationnelle) restent décrites dans leur intégralité car elles sont constituées en formations administratives.

6. FORMATIONS ADMINISTRATIVES SUBORDONNÉES À LA DIRECTION CENTRALE DE LA STRUCTURE INTÉGRÉE DE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES STATIONNÉE À VERSAILLES.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
Direction du service de la maintenance industrielle terrestre.	0604	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.
12e base de soutien du matériel.	042R	Neuvy-Pailloux.	ZT NO.	ZD OUEST.
	042S	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
	0AB7	Nouâtre.	ZT NO.	ZD OUEST.

7. AUTRES SUBORDINATIONS ORGANIQUES.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	0169	Saint-Pierre.	EMAT.	/	Z. DOM Océan Indien.
3e régiment étranger d'infanterie.	0150	Kourou.	EMAT.	/	Z. DOM Guyane.
5e régiment interarmes d'outre-mer.	0125	Djibouti.	EMAT.	/	Zone Afrique.
9e régiment d'infanterie de marine.	015Q	Cayenne.	EMAT.	/	Z. DOM Guyane.
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie.	0176	Le Mont Doré.	EMAT.	/	Z. COM Nouvelle Calédonie.
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie.	08D6	Arue.	EMAT.	/	Z. COM Océanie - Polynésie française.
5e régiment de cuirassiers - Émirats Arabes Unis.	09X7	Abu Dhabi.	EMAT.	/	Zone Proche et Moyen-Orient.
6e bataillon d'infanterie de marine.	09T3	Libreville.	EMAT.	/	Zone Afrique.
Détachement de la légion étrangère de Mayotte.	016E	Dzaoudzi.	EMAT.	/	Z. DOM Océan Indien.
43e bataillon d'infanterie de marine.	09V1	Abidjan.	EMAT.	/	Zone Afrique.
33e régiment d'infanterie de marine.	08D5	Fort-de-France.	EMAT.	/	Z. DOM Antilles.
Centre d'instruction des réservistes parachutistes.	01A1	Romainville.	EMAT.	ZT IDF.	ZD IDF.
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	01A2	Roscanvel.	CIRP.	ZT NO.	ZD OUEST.
Centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	01A5	Saran.	CIRP.	ZT NO.	ZD OUEST.
Centre parachutiste d'instruction spécialisée.	01A6	Perpignan.	CIRP.	ZT SO.	ZD SUD.
Services du gouverneur militaire des Invalides.	09QO	Paris.	Gouverneur militaire des Invalides.	ZT IDF.	ZD IDF.

